



Quelle démarche pour ouvrir les données ?

Deux phases sont primordiales pour assurer la réussite et l'utilité in fine du projet : la validation en interne pour s'assurer qu'il est en effet porté par les responsables (permet de sécuriser la réussite de l'ouverture des données) ; et le développement de l'écosystème pour faire connaître les données et favoriser leur utilisation (permet de maximiser l'utilité du projet).

À travers l'évolution des modes de fonctionnement de la collectivité, la démarche doit s'attacher à garantir la pérennité de l'ouverture des données, tendre vers l'ouverture par défaut et mettre en place le réflexe Open Data.

Planning



Lancement de l'initiative et validation de la démarche

- . Présentation de l'initiative
- . Concertation avec tous les acteurs
- . Validation de la démarche



Définition du périmètre des données publiques à ouvrir

- . Recensement des données publiques disponibles
- . Revue des orientations et recommandations nationales définies
- . Analyse juridique pour valider l'éligibilité à la publication des données



Définition de la stratégie de mise à disposition des données

- . Définition de la licence
- . Définition des formats de données
- . Choix de la plateforme de mise à disposition (exemple : data.gouv.fr)



Préparation et mise à disposition des jeux de données

- . Mise en qualité et format des données
- . Préparation des jeux de données
- . Publication sur la plateforme définie*



Évolution des modes de fonctionnement de la collectivité

- . Revue des processus concernés par les données ouvertes
- . Formalisation des évolutions à apporter à ces processus pour assurer la production, la mise en qualité et la mise à disposition des données
- . Mise en œuvre des évolutions



Animation de l'écosystème (selon les moyens de la collectivité)

- . Mise en place de mécanismes pour identifier et suivre les téléchargements et réutilisations
- . Développement de liens entre les jeux de données et d'autres données externes pour enrichir le contexte
- . Identification et sensibilisation des acteurs locaux pouvant utiliser et promouvoir la démarche



Checklist du projet

Toutes les composantes sont-elles en place pour faire de votre démarche Open Data un succès ?

Leadership

- . La démarche est fortement portée par « l' élu »
- . La démarche a été présentée et est partagée par l'ensemble des responsables
- . Les objectifs de la démarche ont été définis et validés
- . Tous les acteurs ont été consultés et mobilisés
- . Un chef de projet motivé est identifié et dédié au projet

Organisation

- . L'organisation pour le pilotage et l'exécution de la politique Open Data est définie et mise en place
- . Les équipes internes sont sollicitées
- . Leur implication dans le projet est acquise
- . Les responsabilités des différents acteurs sont définies
- . Les nouvelles structures sont mises en place

Compétences

- . Le niveau de maturité des acteurs internes par rapport à l'Open Data est évalué
- . Des actions d'information sont réalisées en interne
- . Les expériences et compétences des équipes techniques par rapport à la gestion de données et à la gestion de portail de données ouvertes sont répertoriées
- . Les compétences disponibles pour apporter de l'expertise sur la qualification des données et la validation de l'éligibilité des données sont évaluées

Données

- . Le périmètre des données déjà ouvertes est défini
- . Les critères des thèmes choisis sont formalisés
- . Les bases de données existantes qui pourraient être exploitées sont communiquées
- . Le niveau de qualité de ces bases, notamment en termes de mise à jour, est évalué

Ressources

- . Le financement pour le projet Open Data est défini (phase exploratoire, mise en œuvre et maintenance)
- . Des ressources sont disponibles pour financer le développement de services à partir des données



Licences et questions juridiques

Qu'est-ce qu'une « donnée ouverte » (Open Data) ?

Une « donnée ouverte » est une information mise à disposition du grand public pouvant être librement « récupérée ». Pour être qualifiée d'ouverte, une donnée doit répondre à trois critères :

Technique : donnée brute, exploitable de manière automatique, dans un format le plus ouvert possible (non propriétaire).

Juridique : licence clarifiant les droits et les obligations, les plus ouvertes possibles (obligation d'attribution).

Économique : peu ou pas de redevances limitant l'utilisation, tarification maximale au coût marginal de production et de mise à disposition.

Quelle licence utiliser ?

Une licence d'utilisation doit être définie pour chaque jeu de données afin d'autoriser la réutilisation de données publiques. Deux licences sont recommandées pour l'ouverture des données :

Licence ouverte / Open Licence de la mission Etalab

Licence qui permet de reproduire, redistribuer, modifier et exploiter à titre commercial sous deux conditions :

- . Mentionner la source
- . Indiquer la date de la dernière mise à jour.

Open database Licence (ODbL) :

Licence qui permet de copier, de modifier et de faire un usage commercial des données sous trois conditions :

- . Mentionner la source
- . Redistribuer les modifications sous des conditions de partage identiques
- . Maintenir ouvertes les bases de données redistribuées

Le principe de gratuité

Le cadre juridique et réglementaire encourage la gratuité à l'ouverture des données. La fixation d'une redevance pour la réutilisation de données publiques ne peut se faire que par exception et doit être justifiée.

Les modalités de fixation de la redevance sont réalisées par décret en Conseil d'Etat avec la liste des administrations pouvant appliquer une redevance est révisée tous les cinq ans. La liste des données faisant l'objet d'une redevance doit être préalablement fixé par décret.



*Une API catalogue sera fournie aux acteurs publics pour faciliter la mise à disposition et la visualisation des données. Les acteurs publics peuvent héberger leurs données sur la plateforme nationale data.gouv.fr et intégrer sur leur site internet un catalogue et un accès à ces données.